




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 0 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 6 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7034

1 Intitulé du projet

Extension du centre commercial Super U de BOUFFERE (Montaigu-Vendée) (85).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SUPER U

Raison sociale

CODIM

N° SIRET

4 4 9 5 4 3 6 3 6 0 0 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BROSSET

Prénom(s)

Jean-Marc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°b	L'emprise au sol des extensions représente une surface de 4 367 m ² (< 10 000 m ²)
41°a	Création d'un parking de 282 places, parking ouvert au public (> 50 unités)
2.1.5.0 - Déclaration	Rejet d'eaux pluviales. Surface collectée = 4,1 ha, comprise entre 1 et 20 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'extension du magasin SUPER U de Boufféré a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en novembre 2016 suite à laquelle l'autorité environnementale a dispensé l'exploitant de réaliser une étude d'impact (décision du 7 décembre 2016).

L'extension initialement prévue n'a pas été réalisée. Certains aménagements ont toutefois été effectués (Création de réserves à l'Ouest du magasin (env. 2500 m²)+ prolongement de la voie de circulation à l'Ouest, création de l'accès par la RD202, extension des cellules commerciales au Sud).

Le nouveau projet d'extension est de moindre ampleur. Il comprendra des travaux d'extension du magasin existant avec la création de réserves et d'une zone de gestion des déchets au Nord du bâtiment.

Une zone de Drive y sera également créée. Elle s'accompagnera de l'aménagement d'un parking abrité et d'une voie d'accès au Nord du terrain dans le prolongement d'une part de la voie longeant le terrain à l'Ouest et d'autre part de l'amorce de voie déjà créée en limite Est à partir de la route départementale RD 202.

Ce parking comprendra également 10 places réservées à la location de véhicules utilitaires.

Un parking souterrain de 282 places sera aménagé sous le parking existant à l'Est du magasin. Des ombrières photovoltaïques représentant une surface de 4280 m² seront implantées sur le parking aérien. (Voir annexe A12).

4.2 Objectifs du projet

Le centre commercial de BOUFFERE souhaite augmenter sa capacité d'accueil du public afin de répondre à une demande qu'il n'est plus capable de satisfaire à ce jour. Datant de 2007, et étant donné le développement économique et démographique de sa zone de chalandise, les infrastructures ne sont plus adaptées à la fréquentation importante du magasin, notamment le vendredi et le samedi qui représentent 50 % de son chiffre d'affaires. Les aménagements seront réalisés de façon progressive. Le présent projet vise à agrandir les réserves et la surface de vente ainsi qu'à créer un DRIVE qui n'existe pas encore sur le site afin de compléter l'offre de l'enseigne.

Un accès a déjà été créé au Nord du site, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes. Il a permis d'améliorer les conditions de circulation autour du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel des travaux est de 17 mois, il est décomposé de la manière suivante :

- 1ère étape : terrassement / voirie et réseaux divers (3 mois),
- 2ème étape : construction des extensions (réserves) (8 mois),
- 3ème étape : remodeling intérieur de la surface de vente et intégration des laboratoires + vente dans les anciennes réserves (5 mois),
- 4ème étape : levée des réserves et finitions (1 mois).

Divers moyens de maîtrise de l'énergie seront mis en place sur le site, notamment : un nouveau système frigorifique CO2 + eau (sans gaz polluant) et à haute efficacité énergétique, pour l'ensemble des installations des meubles froids ; un éclairage à faible consommation de type led sur l'ensemble de la surface de vente, y compris existante ; une isolation accrue des parois verticales et des toitures par rapport à la RT 2012 ; de larges surfaces vitrées sur rail et surfaces éclairantes sur les réserves ; un roof top à haute performance énergétique, en toiture.

Des panneaux photovoltaïques (1000 panneaux) seront implantés en toiture de l'extension et de l'ombrière abritant les parkings.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La voie de circulation interne dédiée au personnel et aux livraisons sera prolongée pour accéder aux futures zones de réception et au DRIVE du magasin.

L'extension du bâtiment, des parkings et voiries représentera une surface imperméabilisée supplémentaire de 13 532 m² (contre 24 300 m² prévus dans l'étude initiale).

Un second bassin de régulation des eaux pluviales de 650 m³ sera créé pour la gestion des eaux de l'extension.

L'effectif actuel du site est de 175 équivalents temps plein (ETP). Suite au projet il s'élèvera à 205 ETP (+17 %).

La fréquentation actuelle du SUPER U représente environ 920 000 passages en caisse par an. Une augmentation de 10% est prévue à la suite du projet.

Les livraisons de l'hypermarché seront réalisées par la voie d'accès située à l'arrière des bâtiments, à l'Ouest du site. Elle ne sera utilisée qu'à cet effet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, en raison de l'augmentation de la surface aménagée avec les mêmes règles de régulation que le centre commercial actuel et un rejet vers le même exutoire. Le projet a déjà fait l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau en 2018 et bénéficie du récépissé de déclaration N°85-2018-00638 en date du 9 janvier 2019.

Un porter à connaissance a été déposé en septembre 2020 afin de mettre à jour le dimensionnement des ouvrages de régulation des eaux pluviales suite à la modification du projet. Les ouvrages de gestion des eaux prévus correspondent à ceux décrits dans ce porter à connaissance.

Il est également soumis à permis de construire et à l'obtention d'une autorisation CDAC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface bâtie après projet	23 774 m ² (+ 4 367 m ²)
Voirie imperméabilisée après projet	46 772 m ² (+ 9 165 m ²)
Voirie perméable après projet	4 917 m ² (+ 358 m ²)
Espaces verts après projet	53 100 m ² (- 13 890 m ²)
Emprise totale du terrain	128 563 m ² (pas d'évolution)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI TERRES DE MONTAIGU, MONTAIGU-ROCHESERVIERE approuvé le 06/02/2023.

Zonage UEC : Zones économiques à vocation commerciale

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I : « Zones À Chiroptères Du Bourg De Montaigu », située à 1,2 km à l'Est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle de ce type la plus proche du site est la réserve naturelle régionale "Bocage humide des Cailleries" située à environ 15 km au Nord-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route départementale RD753 bordant le terrain au Nord est visée par le PPBE 3e échéance de Vendée approuvé le 11/08/2020. Le projet se situe en limite de la zone impactée par le bruit de cet axe routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet a fait l'objet d'une étude de zone humide en mai 2016 (Etude OUEST'AMENAGEMENT). Aucune zone humide n'a été identifiée selon les critères pédologiques et écologiques (voir annexe A9).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de BOUFFERE n'est concernée ni par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), ni par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASIAS, le site pollué le plus proche se situe à environ 350 m à l'Est du site, il correspond au "Garage CHAGNEAU Jean-Louis". Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de BOUFFERE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche se situe à environ 22 km au Sud du site. Elle correspond au "bassin du Lay" (Source : DREAL Centre Val de Loire).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits et classés les plus proches du projet correspondent aux "abords du château, des remparts et des douves" de MONTAIGU, à 1,2 km à l'Est.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le « Lac de Grand Lieu » situé à 25 km au Nord-Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'"Ancien château", situé à Montaigu, à 1,3 km à l'Est du site. Le site du projet n'est pas inclus dans son périmètre de protection. Le site classé au patrimoine de l'UNESCO le plus proche du projet est le "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes", situé à plus de 50 km au Nord-Est.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de prélèvement d'eau dans la nappe souterraine ni dans les eaux de surface. Les postes principaux de consommation d'eau potable sont le centre commercial (2700 m ³ /an) et la station de lavage comprenant 2 portiques de lavage de voitures (3000 m ³ /an). Une augmentation de 5 % due aux nouveaux équipements à nettoyer et à l'augmentation du flux de voitures est à prévoir.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de drainage ni de modification de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quantité de déblais est estimée à 53 000 m ³ . Une partie (~ 10 000 m ³) est utilisée pour de l'empierrement sur le site. Le reste est évacué vers la carrière de Bellevue, située à 800 m du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aménagement d'un bassin étanche de 650 m3 pour la régulation des eaux pluviales du projet (débit de rejet de 3l/s/ha soit 14 l/s). Afin de limiter la consommation en eau du magasin, il est prévu la mise en place de mousseurs sur les robinets et d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 5000 litres pour le nettoyage de la cour de service.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas implanté sur une zone Natura 2000, ni sur une autre zone protégée. Il ne générera pas de destruction de zone boisée ni de perturbation de cours d'eau. De plus, l'emprise du projet est déjà incluse dans les limites de propriété du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de toute zone protégée. Suite au projet, les seuls rejets du site au milieu naturel resteront des rejets d'eaux pluviales dans le ruisseau de La Bretonnière, rejoignant la Loire dont l'estuaire est classé Natura 2000. Elles seront collectées dans un bassin de régulation qui pourra être isolé du milieu naturel par une vanne de sectionnement et traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet est déjà intégrée dans les limites de propriété du site SUPER U.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site internet de la Préfecture de Vendée, aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'est recensé sur la commune de BOUFFERE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BOUFFERE est située en zone de sismicité 3, correspondant à un risque sismique modéré. Le centre commercial étant un ERP de catégorie 3, les dispositions constructives du bâtiment tiendront compte de ce risque. La commune n'est pas concernée par d'autres types de risques naturels (inondation, remontée de nappe, mouvement de terrain, cavité souterraine).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de trafic a été menée en 2016 (voir annexe A8). Depuis cette étude, un nouvel accès au SUPER U depuis la RD 202 a été créé en 2020 afin de fluidifier le trafic aux abords du magasin. Le nouveau projet ne comprenant plus les cellules commerciales initialement prévues au Nord du terrain, le trafic prévisionnel sera plus faible que le trafic projeté dans l'étude de 2016. Son impact sera donc réduit.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installations techniques bruyantes déjà existantes (groupes frigorifiques, chaufferie). Nouveaux équipements (ventilation et climatisation) prévus en toiture.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un mur anti-bruit de 4 m de hauteur sur une longueur de 26 m est prévu au Nord-Ouest, dans l'axe des habitations voisines. Ses dimensions ont été définies par l'étude acoustique fournie en annexe A7. Sa forme (en L) épousera les limites du site dans cet axe.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations. Cependant, les compactages seront réalisés principalement avec des engins équipés de pneus limitant les vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages supplémentaires seront mis en place sur l'extension du parking uniquement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la carte de pollution lumineuse de France, la pollution lumineuse au niveau du projet est légèrement influencée par les émissions de la ville de MONTAIGU.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- rejets d'eaux usées dans le réseau public des eaux usées de la ville puis dirigées vers la station d'épuration intercommunale de Montaigu (15 000 E.H), puis le milieu récepteur la Maine.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- collecte des eaux pluviales dans un bassin de régulation équipé d'un séparateur à hydrocarbures et d'une vanne de sectionnement puis rejet vers le milieu naturel (ruisseau).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de rejet d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génèrera le même type de déchets qu'actuellement (déchets d'emballage plastiques, carton, palettes bois, déchets organiques et déchets en mélange) dont 82,4% est valorisé à l'échelle de la zone commerciale. Il ne génèrera pas de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas située dans une ZPPAUP. Les prescriptions des documents d'urbanisme (PLU) en matière d'intégration paysagère et architecturale ont été prises en compte dans l'élaboration du projet. Le projet architectural sera réalisé en cohérence avec le centre commercial existant en conservant une harmonie des lignes, des volumes et des couleurs.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projets identifiés sur la commune de Montaigu-Vendée depuis 2020 :

2020 : Projet d'extension de la SAS SODEBO à 2,7 km au Sud-Est : rejet d'eaux pluviales dans l'Egault, affluent de la Maine. Les eaux pluviales des 2 projets ne sont pas rejetées vers le même affluent de la Maine. Les effets sont donc peu susceptibles de se cumuler

2020 : Projet de transfert du centre commercial E.LECLERC à 3 km au Nord-Est de SUPER U : Rejet des eaux pluviales vers un affluent de la Maine différent. Les effets des rejets dans les eaux superficielles sont donc peu susceptibles de se cumuler. Les 2 projets sont situés de part et d'autre du bourg de Montaigu. Les potentielles nuisances liées au bruit et au trafic ne sont pas susceptibles de se cumuler.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'impacte pas de milieux naturels sensibles et n'expose pas l'environnement humain. De plus, le projet est susceptible d'avoir une incidence environnementale limitée sur les ressources (travaux excédentaires en matériaux), les émissions lumineuses, les rejets d'effluents. Une partie de l'excédent de matériaux est réutilisée pour créer des empièvements sur le site, le reste étant évacué vers la carrière située à 800 mètres du site.

Seules les eaux pluviales du projet seront rejetées au milieu naturel à débit régulé (14 l/s) après transit par un bassin étanche de 650 m³ et traitement par séparateur à hydrocarbures.

Les eaux usées sont rejetées dans le réseau public après traitement par des séparateurs à graisses pour les eaux issues des laboratoires.

Les enjeux environnementaux liés au projet sont donc très réduits et ses incidences potentielles sur l'environnement sont prises en compte dans sa conception afin de les limiter au maximum.

Le risque sismique (secteur à risque 3) est modéré et est pris en compte dans la construction du bâtiment.

Par ailleurs, l'accessibilité au site a déjà été améliorée par la création d'un nouvel accès depuis la RD202.

Un mur anti-bruit de 4 m de hauteur est prévu au Nord-Ouest du site dans l'axe des habitations afin de limiter les éventuelles nuisances sonores générées par le projet.

De plus, il s'applique à respecter la loi ALUR dont l'esprit est de limiter l'emprise des nouvelles constructions sur les espaces verts. En effet la création d'un parking souterrain permet de limiter les surfaces étanches au sol et ainsi de limiter la consommation des espaces naturels.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du magasin SUPER U de Boufféré a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en novembre 2016 suite à laquelle l'autorité environnementale a dispensé l'exploitant de réaliser une étude d'impact (décision du 7 décembre 2016). Les aménagements prévus n'ont pas été réalisés. Le projet d'extension actuel est de moindre ampleur que le projet initialement prévu en 2016. Ses impacts environnementaux, déjà limités, seront donc encore plus faibles.


A ce titre et compte tenu des mesures projetées de limitation des impacts environnementaux de l'extension prévue, il ne paraît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A7-Etude acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	A8-Etude de trafic - 2016	<input checked="" type="checkbox"/>
3	A9-Diagnostic zones humides - 2016	<input checked="" type="checkbox"/>
4	A10- Plan de masse simplifié après réalisation du projet A11- Visualisation de l'emprise du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5	A12- Plan d'implantation des ombrières photovoltaïques A13- Plan des stationnements au sous sol	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BROSSET

Prénom Jean-Marc

Qualité du signataire Dirigeant de la société CODIM

À MONTAIGU VENDEE

Fait le 06/06/2023

SUPER U
SAS CODIM
Au Capital de 37 000€
Rond Point Porte de Boufféré
85600 BOUFFERE
Tél. 02 51 98 11 00 - Fax 02 51 98 24 88
449 543 836 RCS La Roche/Vau FR 53 449 543 836

Signature du (des) demandeur(s)

